

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Renouvellement des adhésions à des organismes extérieurs	

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente ;
VU le règlement budgétaire et financier,
VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors de la séance du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

Au titre de 2022, le renouvellement d'adhésion de la Région des Pays de la Loire aux organismes figurants en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Eléonore REVEL

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs